DLP 16-7-81 812631

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "CENTRE"
(CHER, EURE-ET-LOIR, INDRE, INDRE-ET-LOIRE, LOIR-ET-CHER, LOIRET)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
93, rue de Curambourg - B.P. 210 - 45403 FLEURY-LES-AUBRAIS CEDEX
Téléphone : 86-36-24

Commission Paritaire de Presse n° 530 AD

ABONNEMENT ANNUEL : 70 F
M. le Régisseur de recettes de la D.D.A. du Loiret
93, rue de Curambourg - B.P. 210
45403 FLEURY-LES-AUBRAIS CEDEX

BULLETIN TECHNIQUE N° 355 — 10 Juillet 1981

LESSIVAGE DES TRAITEMENTS / TOUTES CULTURES /

Suite aux pluies orageuses enregistrées les 8 et 9 Mai dans de nombreuses régions, les traitements réalisés avec des insecticides classiques ou des fongicides de contact à action préventive ont été souvent lessivés. Dans ces situations pour assurer une protection des cultures il convient de renouveler les interventions conseillées dans les Bulletins Techniques du 3 et 8 Juillet.

PYRALE DU MAIS / MAIS /

Les indications contenues dans notre Bulletin Technique du 8 Juillet se confirment. Des sorties massives de papillons ont été enregistrées ces quatres derniers jours et des pontes importantes viennent d'être déposées dans la majorité des secteurs de la région CENTRE.

Le seuil d'intervention de 10 à 15 % des plantes présentant une ponte est déjà atteint dans plusieurs postes de piègeages.
CROUZILLES (37), SUBLAINE (37), MER (41), TALCY (41), VENDOME (41), CHAILLY-EN-GATINAIS (45), LE BIGNON MIRABEAU (45)...

Pour une bonne efficacité des traitements les microgranulés insecticides doivent être épandus quelques jours avant les éclosions importantes et la période optimale d'intervention pour la majorité des secteurs infestés de la région CENTRE se situera entre le 14 et 21 Juillet.

Dans le Nord de l'Eure-et-Loir le 9 Juillet les pontes étaient encore rares et pour cette région il est possible de retarder de deux à trois jours l'intervention.

Pour répondre à la question de nombreux agriculteurs qui s'inquiètent du décalage existant actuellement entre les périodes de traitements et le stade de la culture, rappelons que le stade "50 % des panicules visibles dans le fond du cornet" n'est qu'un point de repère dans la lutte contre la pyrale. Il sera cependant atteint dans une semaine par les cultures précoces. Il convient surtout que, grâce à un port relevé des feuilles, les microgranulés soient bien retenus par le feuillage. Pour les cultures tardives il est possible en réalisant des observations dans les parcelles de retarder l'intervention puisque l'on considère que les cultures ne sont attractives pour la pyrale que lorsqu'elles mesurent plus de 50 centimètres.

PUCERONS

Grâce à des conditions favorables au développement des pucerons et à des vols très importants d'ailés migrant des céréales vers les cultures de maïs la situation a évolué depuis le Bulletin Technique du 8 Juillet. (Rappelons à ce sujet que lorsque la situation phytosanitaire évolue très rapidement il est possible d'appeler un des trois répondeurs téléphoniques du Service de la Protection des Végétaux).

* Dans certaines cultures très tardives, du Gâtinais, de la Puisaye et de la Sologne,

P.519

Imprimerie de la Station "Centre" - Le Directeur-Gérant : J. THIAULT

ne possédant que 4 à 5 feuilles, il est possible de dénombrer de 150 à 200 pucerons par plante. Rappelons que pour éviter: un nanisme, des décolorations du feuillage, un retard de maturité et des chutes de rendements importantes un traitement se justifie dans ces situations dès que l'on dénombre 200 pucerons par plante.

* Dans les cultures à développement normal et présentant actuellement 10 à 15 feuilles il est parfois possible de dénombrer jusqu'à 300 pucerons par plante. Dans l'état actuel de nos connaissances rappelons que, pour ce stade de la culture, des dégâts ne sont vraisemblablement pas à craindre avant que l'on dénombre au moins 500 à 1000 pucerons par plante.

En sachant qu'une population de pucerons des céréales peut se multiplier par 2 en 3 jours voir par 3 en 8 jours et que les vols de pucerons ailés peuvent être à l'origine d'une augmentation des taux d'infestation il convient d'être vigilant.

Rappelons que pour lutter contre les trois espèces de pucerons des céréales nous conseillons l'utilisation du PIRIMICARB (Pirimor) à raison de 400 grammes de produit commercial par hectare.

En ce qui concerne l'emploi éventuel de DIMETHOATE (nombreuses spécialités) pour lutter contre les pucerons rappelons que :
- son emploi est dangereux pour les abeilles en présence de miellat sur les cultures,
- il est très toxique pour les insectes utiles qui concourent habituellement à la limitation naturelle des pucerons,
- mais aussi qu'en raison de sa durée d'action courte, les risques de recolonisation rapide des cultures, par les populations de pucerons aptères résiduaires et les vols d'ailés, sont très importants.

En ce qui concerne les pyréthrénoïdes liquides leur effet immédiat contre les pucerons sera spectaculaire mais en raison de leur action sur la faune utile des problèmes risquent à nouveau de se poser, dans les cultures traitées avec ces produits, dans les 3 à 4 semaines qui ont suivi l'intervention comme l'an dernier.

Des pucerons malades étant constatés actuellement au milieu de chaque colonie et les conditions climatiques chaudes* étant très favorables au développement des maladies des pucerons, les mycoses, qui peuvent anéantir des populations entières en quelques heures, il convient après avoir fait un comptage et avant de réaliser un traitement de s'assurer si les cultures sont toujours en danger.

MAIS DOUX ET HARICOT / CULTURES LEGUMIERES /

Pour protéger les cultures de maïs doux et de flageolets contre des attaques de pyrale du maïs, des organismes professionnels en collaboration avec le Service de la Protection des Végétaux ont adressés aux producteurs des avis de traitements localisés. Les abonnés de la Station d'Avertissements Agricoles peuvent interroger à ce sujet l'organisme leur ayant proposé un contrat ou le Service de la Protection des Végétaux.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie
Chef de la Circonscription Phytosanitaire CENTRE

A. SIMONIN

(*) et humides